Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260312-DELIB2026_033-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/033 **Séance du 12 mars 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, Mme SECHE, Mme DE BEAUCORPS, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. DA SILVA, M. POULAIN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD, M. HERTEL.

Représentés : M. COADIC (représenté par M. TONNEAU), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL).

Absents : M. LEVERGNEUX, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. MALÉCOT

Objet : **7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires**
Affectation du résultat du budget annexe « Energie photovoltaïque »

Au regard du résultat constat sur l'exercice 2025 du budget annexe « Energie photovoltaïque »

Section de fonctionnement

Dépenses : 12 310,20 €
Recettes : 29 343,38 €
Résultat exercice : 17 033,18 €
Résultat reporté N-1 : 39 370,36 €
Résultat cumulé : 56 403,54 €

Section d'investissement

Dépenses : 44 838,61 €
Recettes : 9 972,90 €
Résultat exercice : - 34 865,71 €
Résultat reporté N-1 : 31 915,88 €
Résultat cumulé : - 2 949,83 €

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

- 53 453,71 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.
- 2 949,83 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- *Vu l'art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'avis de la commission finance réunie le mardi 3 mars 2026.*

- **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat suivante :

  - 53 453 ,71 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.
  - 2 949,83 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260312-DELIB2026_033-DE

Feuillet n°53

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 12 mars 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie MALECOT